

COMMUNE
DE

ROQUESTERON

HÔTEL DE VILLE
06910 ROQUESTERON

Roquestéron, le 30 mars 2015
Madame le Maire,
à
Conseil Municipal de Roquestéron

Objet : réunion du Conseil Municipal

Conseil Municipal de Roquestéron,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du conseil municipal qui aura lieu à la salle d'honneur de la Mairie **le Mercredi 08 Avril 2015 à 20h.**

↳ **Ordre du jour :**

1. Approbation du compte rendu de séance du 06/03/2015
2. Vote des taux d'imposition pour 2015
3. Vote du compte administratif 2014 : budget communal, budget eau et assainissement, budget CCAS
4. Approbation du compte de gestion 2014 du Trésorier : budget communal, budget eau et assainissement, budget CCAS.
5. Vote du budget primitif 2015 : budget communal, budget eau et assainissement, budget CCAS.
6. Affectations des résultats
7. Demandes de subventions
8. Procédure ruine A 383
9. Dépense + plan de financement frais de notaire / parcelle A 474
10. Loyers local communal à Mme FERALIS
11. Approbation dotation cantonale 2015
12. Rappel de la procédure en place pour le paiement du forfait eau potable et assainissement collectif pour le village
13. Avenant au PLU – intégrations des dispositions de la loi ALUR
14. Succession d'Hautier de Rochefort / COMMUNE/ DORDONI parcelle A 483 482
15. Questions diverses et informations.

Je vous prie de recevoir, Conseil Municipal de Roquestéron, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

17 = DOSSIÈRE ERP
18. Réhabilitation fontaine et lavoir du village
Mme ESTROSI
SASSONIE
M. LELEUX

Réserve parlementaire

Le Maire,

Danielle CHABAUD



Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du MERCREDI 08 AVRIL 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **MERCREDI 08 AVRIL à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM. : Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Marcel MARCILLON, Jean Marc MISSONIER, Jacques BELLON, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI, Nina ROUANET, Florence BRAO.

Pouvoirs : M. GIAUFFRET Didier à M. Alexis ARGENTI, M. LEFEU Gilbert à Mme Danielle CHABAUD, M. Gil CARDONNE à M. Marcel MARCILLON, Mme Nadia AELTERMAN à Mme Jennifer BOUTRIK.

Secrétaire de séance : Mme Florence BRAO

DELI 452015

Objet : Acquisition de bien sans maître – parcelle A383 – ruine 7, rue de la Fontaine.

Madame le Maire expose à l'Assemblée que le législateur a transféré aux Communes la possibilité de prendre possession d'un bien sans maître, c'est-à-dire sans propriétaire connu.

Le principe de transfert a été posé par l'article 147 de la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004, ses modalités ayant été développées dans une circulaire du 8 mars 2006.

Ces textes sont désormais codifiés dans le Code général de la propriété des personnes publiques, aux articles L. 1123-1 et suivants.

Aux termes de ces articles, il a été transféré aux Communes une partie des droits anciennement dévolus à l'État afin de leur permettre d'acquérir gratuitement des biens immobiliers dont le propriétaire est inconnu ou sans succession connue.

Sont ainsi considérés comme biens sans maître, les biens autres que ceux relevant de l'article L 1122-3 du CG3P (succession sans héritier ou abandonnées) et qui :

- soit font partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté ;
- soit sont des immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu et pour lesquels les taxes foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans ou ont été acquittées par un tiers, ces dispositions ne faisant pas obstacle à l'application des règles de droit civil relatives à la prescription.

Sont ainsi concernés les biens dont le propriétaire est totalement inconnu ou décédé depuis plus de trente ans sans succession connue.

AR PREFECTURE

006-210601068-20150408-DELI452015-DE
Regu le 10/04/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

Ceci exposé, Madame le Maire rappelle au Conseil que la parcelle A 383 supporte une maison appartenant à Monsieur GIAUFFRET Eugène.

Or ce dernier est décédé depuis plus de 30 ans et sa succession a été refusée.

Il importe donc de régulariser la situation de cet immeuble et de permettre à la Commune de l'acquérir de plein droit en application des articles 713 du Code civil et L. 1123-2 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Madame le Maire propose à l'Assemblée d'en délibérer,

OUI l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. APOUVE l'exposé de Madame le Maire.
2. DECIDE de donner son accord pour le lancement de la procédure et d'inscrire, s'il y a lieu, la parcelle A 383 dans le domaine privé de la Commune.
3. AUTORISE Madame le Maire à consulter toutes personnes et services pour l'obtention de renseignements et documents nécessaires à la dévolution de ce bien sans maître.

Fait et délibéré à ROQUESTERON, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,


Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20150408-DEL1452015-DE
Reçu le 10/04/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du **MERCREDI 08 AVRIL 2015**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **MERCREDI 08 AVRIL** à **20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM. : Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Marcel MARCILLON, Jean Marc MISSONIER, Jacques BELLON, Patrick CA LEGARI, Alexis ARGENTI, Nina ROUANET, Florence BRAO.

Pouvoirs : M. GIAUFFRET Didier à M. Alexis ARGENTI, M. LEFEU Gilbert à Mme Danielle CHABAUD, M. Gil CARDONNE à M. Marcel MARCILLON, Mme Nadia AELTERMAN à Mme Jennifer BOUTRIK.

Secrétaire de séance : Mme Florence BRAO
DELI 482015

Objet : Procédure ruine A383 sis 7 Rue de la Fontaine « Plan de Financement »

Mme le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la délibération n° 452015 prise en présente séance de lancer la procédure et d'inscrire, s'il y a lieu, le bâti en ruine parcelle cadastrée A483 dans le domaine privé de la commune.

Au préalable pour ce bâti très menaçant pour la sécurité publique, il a été mis en place une procédure de péril imminent afin de procéder à sa démolition suivant le rapport de l'expert du 13 Janvier 2015.

Les travaux de démolition s'élèvent à 22.960,00€ HT pour lesquels une demande d'aide financière a été sollicitée auprès de M. le Président du Conseil Départemental par courrier du 2 Février 2015.

Le 19 Mars 2015, M. le Président du Conseil Départemental a pris bonne note de notre demande d'aide financière pour la réussite de l'opération de démolition. Le dossier est enregistré auprès de l'institution départementale sous le n° 2015_5094. Il a été demandé notamment le plan de financement détaillé de l'opération faisant ressortir la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Mme le Maire expose et propose à l'assemblée délibérante les dépenses afférentes aux travaux de démolition et le plan de financement :

DEPENSES :

1°) Démolition / Devis 008/01/15 Entreprise SCOFFIER (ces travaux sont terminés)	10.460,00€ HT
2°) Évacuation déblais / Devis 009/01/15 Entreprise SCOFFIER (à venir)	12.500,00€ HT
TOTAL	22.960,00€ HT

À R PREFECTURE

006-210601068-20150408-DELI482015-DE
Reçu le 13/04/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

SUBVENTION ATTENDUE :

Conseil Départemental 40% = 9.184,00€

PART COMMUNALE = 13.776,00€ TOTAL**22.960,00€HT**
(+TVA)

Avant d'inviter le conseil municipal à délibérer, Mme le Maire précise que la part communale sera inscrite au budget communal ainsi que les frais de l'Homme de l'Art (soit 500€), de l'expert (1178,52€) et les frais de publicité (environ 1000€) non pris en compte dans la demande de subvention.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité :

* *les dépenses et le plan de financement sus indiqués inhérents aux travaux de mise en sécurité de la ruine A383,*

* *rappelle que la destination future de cet emplacement sera une placette pour la mise en valeur de ce quartier ; un devis sera établi en conséquence dès l'évacuation des déblais,*

* *autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et à signer tous documents relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.*

Le Maire,


Danielle CHABAUD

AR PREFECTURE

006-2106 01068-2015 04 08-DEL I482015-DE
Reçu le 13/04/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du MERCREDI 08 AVRIL 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **MERCREDI 08 AVRIL à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM. : Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Marcel MARCILLON, Jean Marc MISSONIER, Jacques BELLON, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI, Nina ROUANET, Florence BRAO.

Pouvoirs : M. GIAUFFRET Didier à M. Alexis ARGENTI, M. LEFEU Gilbert à Mme Danielle CHABAUD, M. Gil CARDONNE à M. Marcel MARCILLON, Mme Nadia AELTERMAN à Mme Jennifer BOUTRIK.

Secrétaire de séance : Mme Florence BRAO

DELI 332015

Objet : Vote du Budget Primitif 2015- Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)

Madame le Maire présente au conseil municipal le budget primitif du centre communal d'action sociale de l'exercice 2015 qui est équilibré en dépenses et recettes :

- Fonctionnement : en dépenses 469.20 € - en recettes 469.20 €

Après délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif du centre communal d'action sociale de l'exercice 2015.

Le Maire,



Danielle CHABAUD

AR PREFECTURE

006-2106 01068-20150408-DEL I332015-DE
Reçu le 10/04/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du MERCREDI 08 AVRIL 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **MERCREDI 08 AVRIL à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM. : Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Marcel MARCILLON, Jean Marc MISSIONIER, Jacques BELLON, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI, Nina ROUANET, Florence BRAO.

Pouvoirs : M. GIAUFFRET Didier à M. Alexis ARGENTI, M. LEFEU Gilbert à Mme Danielle CHABAUD, M. Gil CARDONNE à M. Marcel MARCILLON, Mme Nadia AELTERMAN à Mme Jennifer BOUTRIK.

Secrétaire de séance : Mme Florence BRAO

DELI 342015

Objet : Vote du Budget Primitif 2015 – Service de l'eau et de l'assainissement

Madame le Maire présente au conseil municipal le budget primitif du service de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2015 qui est équilibré en dépenses et recettes :

- Section d'exploitation : en dépenses 112 252 € - en recettes 112 252 €
- Section d'investissement : en dépenses 178 964.25 € - en recettes 178 964.25 €

Après délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif du service de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2015.

Le Maire,

Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20150408-DELI342015-DE
 Reçu le 10/04/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du MERCREDI 08 AVRIL 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **MERCREDI 08 AVRIL à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM. : Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Marcel MARCILLON, Jean Marc MISSONIER, Jacques BELLON, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI, Nina ROUANET, Florence BRAO.

Pouvoirs : M. GIAUFFRET Didier à M. Alexis ARGENTI, M. LEFEU Gilbert à Mme Danielle CHABAUD, M. Gil CARDONNE à M. Marcel MARCILLON, Mme Nadia AELTERMAN à Mme Jennifer BOUTRIK.

Secrétaire de séance : Mme Florence BRAO

DELI 352015

Objet : Vote du Budget Primitif 2015 – Budget communal

Madame le Maire présente au conseil municipal le budget primitif du budget communal de l'exercice 2015 qui est équilibré en dépenses et recettes :

- Section de fonctionnement : en dépenses 694 151 € - en recettes 694 151 €
- Section d'investissement : en dépenses 750 686.62 € - en recettes 750 686.62 €

Après délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif du budget communal de l'exercice 2015.

Le Maire,

Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20150408-DELI352015-DE
Regu le 10/04/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du MERCREDI 08 AVRIL 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **MERCREDI 08 AVRIL à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM. : Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Marcel MARCILLON, Jean Marc MISSONIER, Jacques BELLON, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI, Nina ROUANET, Florence BRAO.

Pouvoirs : M. GIAUFFRET Didier à M. Alexis ARGENTI, M. LEFEU Gilbert à Mme Danielle CHABAUD, M. Gil CARDONNE à M. Marcel MARCILLON, Mme Nadia AELTERMAN à Mme Jennifer BOUTRIK.

Secrétaire de séance : Mme Florence BRAO

DELI 422015

Objet : approbation du compte de gestion 2014– Budget communal

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, Maire

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 à l'unanimité ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

À R PREFECTURE

006-210601068-20150408-DELI422015-DE
Regu le 10/04/2015

Le Maire,
Danielle CHABAUD



Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du MERCREDI 08 AVRIL 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **MERCREDI 08 AVRIL à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM. : Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Marcel MARCILLON, Jean Marc MISSONIER, Jacques BELLON, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI, Nina ROUANET, Florence BRAO.

Pouvoirs : M. GIAUFFRET Didier à M. Alexis ARGENTI, M. LEFEU Gilbert à Mme Danielle CHABAUD, M. GH CARDONNE à M. Marcel MARCILLON, Mme Nadia AELTERMAN à Mme Jennifer BOUTRIK.

Secrétaire de séance : Mme Florence BRAO

DELI 432015

Objet : approbation du compte de gestion 2014– Budget de l'eau et de l'assainissement

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, Maire

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

ÀR PREFECTURE

006-210601068-20150408-DELI432015-DE
Reçu le 10/04/2015

Le Maire,
Danielle CHABAUD



Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du MERCREDI 08 AVRIL 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **MERCREDI 08 AVRIL à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM. : Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Marcel MARCILLON, Jean Marc MISSONIER, Jacques BELLON, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI, Nina ROUANET, Florence BRAO.

Pouvoirs : M. GIAUFFRET Didier à M. Alexis ARGENTI, M. LEFEU Gilbert à Mme Danielle CHABAUD, M. Gil CARDONNE à M. Marcel MARCILLON, Mme Nadia AELTERMAN à Mme Jennifer BOUTRIK.

Secrétaire de séance : Mme Florence BRAO
DELI 442015

Objet : approbation du compte de gestion 2014– Budget du Centre Communal d'Action Sociale

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, Maire

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 à l'unanimité ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part

AR PREFECTURE

006-2106 01068-20150408-DELI442015-DE
Regu le 10/04/2015

Le Maire,

Danielle CHABAUD



Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du MERCREDI 08 AVRIL 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	10
Procurations	3
Qui ont pris part à la délibération	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **MERCREDI 08 AVRIL à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM. :Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Marcel MARCILLON, Jean Marc MISSONIER, Jacques BELLON, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI, Nina ROUANET, Florence BRAO.

Pouvoirs : M. GIAUFFRET Didier à M. Alexis ARGENTI, M. Gil CARDONNE à M. Marcel MARCILLON, Mme Nadia AELTERMAN à Mme Jennifer BOUTRIK.

Secrétaire de séance : Mme Florence BRAO

DELI 412015

Objet : vote du compte administratif 2014 – budget Centre Communal d'Action Sociale

Pour le vote du compte administratif c'est la Présidente de séance Madame Florence BRAO, 1^{er} Adjoint, qui donne lecture des articles du compte administratif 2014, et le résultat d'exécution se résumant ainsi :

- en section Fonctionnement : excédent de 469.20 Euros

Après délibéré, le conseil municipal vote à la majorité des voix le compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale 2014.

Le Maire,

Danielle CHABAUD

AR PREFECTURE
006-210601068-20150408-DELI412015-DE
Regu le 10/04/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du MERCREDI 08 AVRIL 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	10
Procurations	3
Qui ont pris part à la délibération	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **MERCREDI 08 AVRIL à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM. : Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Marcel MARCILLON, Jean Marc MISSONIER, Jacques BELLON, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI, Nina ROUANET, Florence BRAO.

Pouvoirs : M. GIAUFFRET Didier à M. Alexis ARGENTI, M. Gil CARDONNE à M. Marcel MARCILLON, Mme Nadia AELTERMAN à Mme Jennifer BOUTRIK.

Secrétaire de séance : Mme Florence BRAO

DELI 402015

Objet : vote du compte administratif 2014 – budget eau et assainissement

Pour le vote du compte administratif c'est la Présidente de séance Madame Florence BRAO 1^{ère} Adjoint, qui donne lecture des articles du compte administratif 2014, et le résultat d'exécution se résumant ainsi :

- en section d'investissement : excédent de 25 649.02 Euros
- en section d'exploitation : excédent de 7159.23 Euros

Après délibéré, le conseil municipal vote à la majorité des voix le compte administratif du budget Eau et Assainissement 2014.

Le Maire,

Danielle Chabaud
Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20150408-DELI402015-DE
Regu le 10/04/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du MERCREDI 08 AVRIL 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	10
Procurations	3
Qui ont pris part à la délibération	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **MERCREDI 08 AVRIL à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM. : Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Marcel MARCILLON, Jean Marc MISSONIER, Jacques BELLON, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI, Nina ROUANET, Florence BRAO.

Pouvoirs : M. GIAUFFRET Didier à M. Alexis ARGENTI, M. Gil CARDONNE à M. Marcel MARCILLON, Mme Nadia AELTERMAN à Mme Jennifer BOUTRIK.

Secrétaire de séance : Mme Florence BRAO

DELI 392015

Objet : vote du compte administratif 2014 – budget communal

Pour le vote du compte administratif c'est la Présidente de séance Madame Florence BRAO, 1^{ère} Adjoint, qui donne lecture des articles du compte administratif 2014, et le résultat d'exécution se résumant ainsi :

- en section d'investissement : excédent de 11 717.20 Euros
- en section Fonctionnement : excédent de 56 764.82 Euros

Après délibéré, le conseil municipal vote à la majorité des voix le compte administratif du budget Communal 2014.

Le Maire,

Danielle Chabaud

Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20150408-DELI392015-DE
Regu le 10/04/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du MERCREDI 08 AVRIL 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **MERCREDI 08 AVRIL à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM. : Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Marcel MARCILLON, Jean Marc MISSONIER, Jacques BELLON, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI, Nina ROUANET, Florence BRAO.

Pouvoirs : M. GIAUFFRET Didier à M. Alexis ARGENTI, M. LEFEU Gilbert à Mme Danielle CHABAUD, M. Gil CARDONNE à M. Marcel MARCILLON, Mme Nadia AELTERMAN à Mme Jennifer BOUTRIK.

Secrétaire de séance : Mme Florence BRAO

DELI 382015

Objet : Affectation du résultat du compte administratif 2014– Budget eau et assainissement

Après le vote du compte administratif 2014, Madame le Maire propose au conseil municipal d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, soit la somme de 7 159.23 Euros en totalité à la section d'investissement.

Après délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'affecter à la section d'investissement la somme de 7 159.23 Euros
- d'inscrire la dite somme au budget primitif de l'exercice 2015 au compte 1068
- d'émettre un titre de recettes de 7 159.23 Euros

Le Maire,



Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20150408-DELI382015-DE
Regu le 10/04/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du MERCREDI 08 AVRIL 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **MERCREDI 08 AVRIL à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM. : Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Marcel MARCILLON, Jean Marc MISSONIER, Jacques BELLON, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI, Nina ROUANET, Florence BRAO.

Pouvoirs : M. GIAUFFRET Didier à M. Alexis ARGENTI, M. LEFEU Gilbert à Mme Danielle CHABAUD, M. Gil CARDONNE à M. Marcel MARCILLON, Mme Nadia AELTERMAN à Mme Jennifer BOUTRIK.

Secrétaire de séance : Mme Florence BRAO

DELI 372015

Objet : Affectation du résultat du compte administratif 2014– Budget Communal

Après le vote du compte administratif 2014, Madame le Maire propose au conseil municipal d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, soit la somme de 56 764.82 Euros en totalité à la section d'investissement.

Après délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'affecter à la section d'investissement la somme de 56 764.82 Euros
- d'inscrire la dite somme au budget primitif de l'exercice 2015 au compte 1068
- d'émettre un titre de recettes de 56 764.82 Euros

Le Maire,

Danielle Chabaud
Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20150408-DELI372015-DE
Regu le 10/04/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du MERCREDI 08 AVRIL 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **MERCREDI 08 AVRIL à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM. : Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Marcel MARCILLON, Jean Marc MISSONIER, Jacques BELLON, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI, Nina ROUANET, Florence BRAO.

Pouvoirs : M. GIAUFFRET Didier à M. Alexis ARGENTI, M. LEFEU Gilbert à Mme Danielle CHABAUD, M. Gil CARDONNE à M. Marcel MARCILLON, Mme Nadia AELTERMAN à Mme Jennifer BOUTRIK.

Secrétaire de séance : Mme Florence BRAO

DELI 362015

Objet : vote des taux d'imposition 2015

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'État de notification des taux d'imposition des taxes directes locales.

Les taux appliqués depuis 2010, date de la dernière augmentation sont :

1) Taxe d'habitation :	12.29
2) Taxe foncière (bâti) :	10.45
3) Taxe foncière (non bâti) :	21.16
4) CFE	20.66

Le Conseil après avoir délibéré décide à l'unanimité d'augmenter les taux et d'appliquer la variation différenciée des 4 taxes.

Pour l'année 2015 les taux votés sont :

1) Taxe d'habitation :	13
2) Taxe foncière (bâti) :	11
3) Taxe foncière (non bâti) :	22.10
4) CFE	20.42

AR PREFECTURE

006-210601068-20150408-DELI362015-DE
Regu le 10/04/2015

Le Maire,

Danielle CHABAUD



Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du MERCREDI 08 AVRIL 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **MERCREDI 08 AVRIL à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM. : Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Marcel MARCILLON, Jean Marc MISSONIER, Jacques BELLON, Patrick CA LEGARI, Alexis ARGENTI, Nina ROUANET, Florence BRAO.

Pouvoirs : M. GIAUFFRET Didier à M. Alexis ARGENTI, M. LEFEU Gilbert à Mme Danielle CHABAUD, M. Gil CARDONNE à M. Marcel MARCILLON, Mme Nadia AELTERMAN à Mme Jennifer BOUTRIK.

Secrétaire de séance : Mme Florence BRAO
DELI 472015

Objet : Approbation travaux dotation cantonale 2015

Mme le Maire rappelle la délibération n° 282015 prise lors de la séance du 6 mars 2015 inhérente à la proposition d'une liste de travaux susceptibles d'être réalisés cette année au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2015.

Dans le cadre du budget primitif 2015, les travaux retenus définitivement sont :

* Réfection d'une partie de la route des écoles (accès haut du village et à l'école = 11.770,00€ HT

* Réfection du parking entrée de l'école = 4.640,00€ HT

* Aménagement d'un local communal pour accueillir la Médiathèque municipale avec accès aux personnes à mobilité réduite :

- travaux de maçonnerie + peinture + électricité = 23.005,48€ HT

* Bâtiment communal édifice religieux :

- protection impérative des abords et soubassements des murs de la façade principale = 8.499,25€ HT

- réparation de la sphère en pierre en support de croix du fronton = 1.274,60€ HT

- démolition du portillon jardin sud = 1.464,20€ HT

* Réfection terrasse mairie (arase en tuiles) = 2.652,00€ HT

SOIT UN TOTAL DES TRAVAUX à = 53.305,53€ (+TVA)

AR PREFECTURE
006-210601068-20150408-DELI472015-DE
Regu le 10/04/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

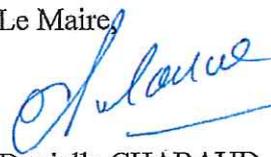
Mme le Maire propose à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- * approuver les travaux ci-dessus pour un montant total de 53.305,53^{€ HT}
- * dès l'attribution définitive de l'enveloppe de la dotation cantonale 2015, présentation du plan de financement en tenant compte de l'attribution de la subvention déjà obtenue dans le cadre de la répartition des amendes police 2013 soit 4923€,
- * de solliciter M. le Président du Conseil Départemental de bien vouloir accorder une subvention à hauteur de 70% du montant total des travaux HT.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- * les travaux ci-dessus pour un montant de 53.303,53€ HT,
- * les prévoir dans l'enveloppe de la dotation cantonale d'aménagement 2015,
- * d'autoriser Mme le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération,
- * de revoir la présente délibération dès connaissance de l'enveloppe de la dotation cantonale 2015 afin d'approuver le plan de financement.

Le Maire,


Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20150408-DELI472015-DE
Regu le 10/04/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du MERCREDI 08 AVRIL 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **MERCREDI 08 AVRIL à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM. : Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Marcel MARCILLON, Jean Marc MISSONIER, Jacques BELLON, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI, Nina ROUANET, Florence BRAO.

Pouvoirs : M. GIAUFFRET Didier à M. Alexis ARGENTI, M. LEFEU Gilbert à Mme Danielle CHABAUD, M. Gil CARDONNE à M. Marcel MARCILLON, Mme Nadia AELTERMAN à Mme Jennifer BOUTRIK.

Secrétaire de séance : Mme Florence BRAO

DELI 462015

Objet : Dépense + plan de financement frais de notaire / parcelle A474

Mme le Maire rappelle la délibération n° 262915_1 prise lors de la séance du 6 mars 2015 inhérente au choix du Cabinet de Notaires Associés DE BOYSSON FERRE à Nice pour procéder aux formalités administratives nécessaires à la vente du bâti (et le terrain le supportant) parcelle cadastrée A474 à M. USSEGLIO NANOT Gilles au prix de 7000€.

En conséquence, les frais du notaire s'élèvent à 1950€.

Mme le Maire propose à l'assemblée délibérante le plan de financement ci-dessous :

A charge de l'acheteur = **1180€** se détaillant comme suit

- * 410€ représentant les frais d'enregistrement au service de la publicité foncière,
- * 770€ représentant une partie des frais du notaire

A charge de la commune = **770€** représentant une participation exceptionnelle de la commune au paiement des frais du notaire

(Montant des frais de notaire = 1950€).

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions sus indiquées et autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

AR PREFECTURE

006-210601068-20150408-DELI462015-DE
Regu le 10/04/2015

Le Maire,
Danielle CHABAUD



Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du MERCREDI 08 AVRIL 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **MERCREDI 08 AVRIL à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM. : Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Marcel MARCILLON, Jean Marc MISSIONIER, Jacques BELLON, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI, Nina ROUANET, Florence BRAO.

Pouvoirs : M. GIAUFFRET Didier à M. Alexis ARGENTI, M. LEFEU Gilbert à Mme Danielle CHABAUD, M. Gil CARDONNE à M. Marcel MARCILLON, Mme Nadia AELTERMAN à Mme Jennifer BOUTRIK.

Secrétaire de séance : Mme Florence BRAO

DELI 322015

Objet : Avenant au PLU – intégrations des dispositions de la loi ALLUR

Mme le Maire informe le Conseil Municipal d'une mission supplémentaire à apporter dans le cadre de l'élaboration du PLU de notre commune.

Cette mission consiste à des études imposées par la prise en compte des nouvelles dispositions de la loi ALUR.

Le coût de cette mission est évalué à 3575.00€ HT (ou 4290.00€ TTC) et sera donc l'avenant n°1 au PLU.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter cet avenant n°1 :

- Intégration des dispositions de la loi ALUR pour un coût de 3575.00 €HT(ou 4290.00€ TTC)

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité l'avenant n°1 de mission supplémentaire susmentionnée.
- Désigne Mme le Maire pour signer cet avenant.

Le Maire,



Danielle Chabaud
Danielle CHABAUD

AR PREFECTURE

006-210601068-20150408-DELI322015-DE
Regu le 10/04/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du MERCREDI 08 AVRIL 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **MERCREDI 08 AVRIL à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM. : Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Marcel MARCILLON, Jean Marc MISSIONIER, Jacques BELLON, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI, Nina ROUANET, Florence BRAO.

Pouvoirs : M. GIAUFFRET Didier à M. Alexis ARGENTI, M. LEFEU Gilbert à Mme Danielle CHABAUD, M. Gil CARDONNE à M. Marcel MARCILLON, Mme Nadia AELTERMAN à Mme Jennifer BOUTRIK.

Secrétaire de séance : Mme Florence BRAO

DELI 312015

Objet : Demande de subvention – Ecole du Soleil de Roquestéron

Madame le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le Directeur de l'école du Soleil de Roquestéron souhaite emmener ses élèves en Classe de Mer à St-Jean Cap Ferrat pour une durée de 5 jours et demande une subvention pour financer ce projet.

Elle précise que 23 élèves de notre école bénéficieront de cette activité et pour son bon fonctionnement le Directeur de l'école sollicite une subvention de 1086.75€, ce qui représente un coût de 9.45€ par élève et par jour pour 5 jours.

Madame le Maire demande au conseil de se déterminer.

Le Conseil après avoir délibéré décide à l'unanimité d'octroyer 1086.75€ au directeur de l'école du Soleil de Roquestéron.

Le Maire,

Danielle Chabaud
Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20150408-DELI312015-DE
Regu le 10/04/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du MERCREDI 08 AVRIL 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **MERCREDI 08 AVRIL à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE,

Présents : Mmes et MM. : Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Marcel MARCILLON, Jean Marc MISSONIER, Jacques BELLON, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI, Nina ROUANET, Florence BRAO.

Pouvoirs : M. GIAUFFRET Didier à M. Alexis ARGENTI, M. LEFEU Gilbert à Mme Danielle CHABAUD, M. Gil CARDONNE à M. Marcel MARCILLON, Mme Nadia AELTERMAN à Mme Jennifer BOUTRIK.

Secrétaire de séance : Mme Florence BRAO

DELI 502015

Objet : Succession ex d'Hautier de Rochefort / Commune / Dordoni – parcelle A482 –

Mme le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que Maître Lyne DARMON, avocate au Barreau de Nice, est en charge depuis de nombreuses années du dossier COMMUNE DE ROQUESTERON / DORDONI inhérent à la succession ex d'HAUTIER DE ROCHEFORT – ruine parcelle cadastrée A482 à Roquestéron.

Afin que Maître Lyne DARMON continue à s'occuper de ce dossier très litigieux, Mme le Maire propose une facture provision sur honoraires présentée par notre avocate d'un montant de **1000€ HT soit 1200€ TTC** comprenant :

- * *Opposition entre les mains du notaire,*
- * *Consultations,*
- * *Requête d'envoi en possession*

Mme le Maire précise qu'après la lecture du rapport de l'expert, M. LAGOFUN, avoir constaté, **à priori**, certaines anomalies sur les tracés des parcelles cadastrées concernées par ce litige aussi bien sur la parcelle A482 – ex Mme d'HAUTIER DE ROCHEFORT, que sur les parcelles signalées propriétés de Mme DORDONI.

Un rendez-vous a été pris le mardi 14 Avril 2015 auprès de Maître Lyne DARMON pour de plus net éclaircissement sur les parcelles cadastrées concernées suivant le rapport, qui reste cependant technique, rédigé par l'expert en date du 2 Avril 2015 et transmis à M. le Président du TGI de Nice.

ÀR PREFECTURE

006-210601068-20150408-DELI502015-DE
Reçu le 16/04/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

Mme le Maire précise qu'un arrêté pourra être pris constatant que la succession parcelle cadastrée A482 - ex Mme d'HAUTIER DE ROCHEFORT est abandonnée et les contributions foncières sont impayées depuis plus de trois ans.

Mme le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le paiement de la facture provision sur honoraires de 1200^eTTC au profit de Maître Lyne DARMON.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- * la facture provision sur honoraires présentée par Maître Lyne DARMON pour un montant de 1200^eTTC et son paiement,
- * demande à Mme le Maire de lui apporter toutes les précisions concernant les parcelles cadastrées par ce litige avant toute future décision à prendre sur la régularisation de la ruine cadastrée 482.

Le Maire,



Danielle CHABAUD

AR PREFECTURE

006-210601068-20150408-DELI502015-DE
Regu le 16/04/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du MERCREDI 08 AVRIL 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **MERCREDI 08 AVRIL à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM. : Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Marcel MARCILLON, Jean Marc MISSONIER, Jacques BELLON, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI, Nina ROUANET, Florence BRAO.

Pouvoirs : M. GIAUFFRET Didier à M. Alexis ARGENTI, M. LEFEU Gilbert à Mme Danielle CHABAUD, M. Gil CARDONNE à M. Marcel MARCILLON, Mme Nadia AELTERMAN à Mme Jennifer BOUTRIK.

Secrétaire de séance : Mme Florence BRAO

DELI 492015

Objet : Ruines parcelles A384 et A385 – propriétés sœurs MORAN – héritières succession de ex Mme d'HAUTIER DE ROCHEFORT.

Mme le Maire informe l'assemblée délibérante que deux parcelles cadastrées A384 et A385, sises dans le village de Roquestéron 5, rue de la Fontaine, propriétaires Mmes MORAN Elisabeth et Patricia, héritières succession de ex Mme d'HAUTIER DE ROCHEFORT, sont en état de dégradation avancée menaçant fortement la sécurité et la salubrité publique.

Le courrier destiné aux propriétaires, demeurant en Amérique, signalant la dangerosité de leurs propriétés est demeurée sans réponse à ce jour.

Mme le Maire propose au conseil municipal de confier ce dossier à Maître Lyne DARMON pour envisager toutes les procédures administratives de la mise en sécurité des lieux ; **les frais y afférents resteront à la charge pleine et entière des propriétaires (expert, honoraires de l'avocate, mise en sécurité ou travaux...).**

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de Mme le Maire en précisant bien que tous frais incombant à la régularisation de ces ruines seront à la charge pleine et entière des propriétaires concernées.

Le Maire,

Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20150408-DELI492015-DE
Regu le 16/04/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du MERCREDI 08 AVRIL 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **MERCREDI 08 AVRIL à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM. : Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Marcel MARCILLON, Jean Marc MISSONIER, Jacques BELLON, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI, Nina ROUANET, Florence BRAO.

Pouvoirs : M. GIAUFFRET Didier à M. Alexis ARGENTI, M. LEFEU Gilbert à Mme Danielle CHABAUD, M. Gil CARDONNE à M. Marcel MARCILLON, Mme Nadia AELTERMAN à Mme Jennifer BOUTRIK.

Secrétaire de séance : Mme Florence BRAO

DELI 542015

Objet : Désignation des délégués à l'élaboration des dossiers « accessibilité des ERP »

Mme le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la délibération n° 062015 prise lors de la séance du 27 janvier 2015 inhérente à l'obligation de la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public « ERP » en réalisant un agenda d'accessibilité programmée « Ad'AP », c'est-à-dire un calendrier des travaux ainsi que leurs financements.

Le projet « Ad'AP » doit être déposé au Préfet des A.M. au plus tard le 27 Septembre 2015. Si nous ne sommes pas en mesure de respecter cette date butoir pour des raisons techniques ou financières et afin d'éviter toutes sanctions administratives, il y aura lieu de demander un délai supplémentaire pour l'Ad'AP au plus tard le 26 Juin 2015.

Pour mener à bien cette opération très importante, il est nécessaire de constituer une commission de quatre membres du conseil municipal élus en son sein. A cet effet, Mme le Maire propose :

- M. Marcel MARCILLON, adjoint
- Mme Danielle BONNET VAUCHEZ, adjointe
- M. Gil CARDONNE, Adjoint
- Patrick CALEGARI, conseiller municipal

AR PREFECTURE

006-210601068-20150408-DEL1542015-DE
 Regu le 16/04/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du MERCREDI 08 AVRIL 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **MERCREDI 08 AVRIL à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM. : Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Marcel MARCILLON, Jean Marc MISSONIER, Jacques BELLON, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI, Nina ROUANET, Florence BRAO.

Pouvoirs : M. GIAUFFRET Didier à M. Alexis ARGENTI, M. LEFEU Gilbert à Mme Danielle CHABAUD, M. Gil CARDONNE à M. Marcel MARCILLON, Mme Nadia AELTERMAN à Mme Jennifer BOUTRIK.

Secrétaire de séance : Mme Florence BRAO

DELI 552015

Objet : demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour des travaux de continuité de mise en sécurité d'un espace communal/terrain sportif et de jeux pour enfants et la mise en valeur de ce lieu « paysage – patrimoine communal ».

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la réalisation d'une partie des travaux de mise en sécurité d'un grand terrain communal lieudit « Stade Saint Jean – Les Pibles ». Ce terrain a été transformé depuis de nombreuses années en terrain sport et jeux pour enfants.

Afin de maintenir en conditions optimales la sécurité des lieux et surtout les objectifs de mise en valeur du site « paysage – patrimoine communal » il est nécessaire de continuer les aménagements.

Pour cela, Mme le Maire présente au conseil municipal le devis établi par la SARL SN GRILLAGES DE PROVENCE d'un montant de 2.619,73€ HT (ou 3143,68^B TTC dont TVA 20%).

Il convient de procéder à la demande de subventions au titre de la Réserve Parlementaire auprès du Sénateur, M. Jean Pierre LELEUX, pour un montant souhaité ne dépassant pas 50% du montant total des travaux HT suivant le plan de financement détaillé ci-dessous :

AR PREFECTURE

006-210601068-20150408-DEL I552015_1-DE
Reçu le 22/04/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

- DEPENSE TOTALE POUR CONTINUITE SECURITE TERRAIN STADE ST JEAN
ET MISE EN VALEUR DU SITE : 2.619,73[€] HT

- MONTANT DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

50% du montant HT des travaux arrondi à 2.620,00€ = 1.310€

- AUTO FINANCEMENT = 1.310€ 2.620,00[€]
HT (+TVA)

Mme le Maire propose au conseil municipal d'approuver :

- * Les travaux mentionnés ci-dessus,
- * Le devis présenté par la SARL SN GRILLAGES DE PROVENCE d'un montant de 2619,73€ HT,
- * Le plan de financement cité ci-dessus,
- * La demande de subvention au titre de la réserve parlementaire du Sénateur, M. LELEUX,
- * Dit que ces travaux ne font pas l'objet d'une autre demande de subvention auprès des partenaires financiers habituels (DETR, REGION, DEPARTEMENT)
- * Dit que la dépense sera inscrite au budget communal/Section investissement.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions susmentionnées et autorise, en tant que besoin, Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-2106 01068-20150408-DEL I552015_1-DE
 Regu le 22/04/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du MERCREDI 08 AVRIL 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **MERCREDI 08 AVRIL à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM. : Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Marcel MARCILLON, Jean Marc MISSIONIER, Jacques BELLON, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI, Nina ROUANET, Florence BRAO.

Pouvoirs : M. GIAUFFRET Didier à M. Alexis ARGENTI, M. LEFEU Gilbert à Mme Danielle CHABAUD, M. Gil CARDONNE à M. Marcel MARCILLON, Mme Nadia AELTERMAN à Mme Jennifer BOUTRIK.

Secrétaire de séance : Mme Florence BRAO

DELI 522015

Objet : Demande de subvention auprès de la Réserve Parlementaire 2015 de Madame la Sénatrice Dominique ESTROSI SASSONE.

Mme le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il est possible de bénéficier d'une subvention dite sur la Réserve Parlementaire 2015 auprès de Madame la Sénatrice, Dominique ESTROSI SASSONE, pour des travaux d'intérêts communaux.

Mme le Maire propose de solliciter cette aide financière pour la restauration de l'ancien lavoir et de la fontaine datant de 1779 (dernière réfection en 1905).

Vu l'état de dégradation actuel de notre patrimoine communal, ces travaux sont donc nécessaires et ils permettront leur remise en valeur ainsi que celles des bâtiments alentours en cours de réhabilitation.

Le coût de l'opération s'élève à **5199€ HT** (TTC : 5718.90€ dont TVA 10%) et le plan de financement pourrait être le suivant :

DEPENSE TOTALE HT : 5199 €

FINANCEMENT :

* Réserve parlementaire souhaitée : **2599.50 € HT**

(soit si possible 50% du montant HT des Travaux)

* Part communale : **2599.50 € HT**

Afin de mettre en action ce plan de restauration, il convient de procéder à la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire 2015 auprès de Mme la Sénatrice des A.M. Dominique ESTROSI SASSONE.

AR PREFECTURE

006-210601068-20150408-DELI522015-DE
Regu le 21/04/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

Mme le Maire demande au conseil municipal de :

- * d'approuver le projet de restauration du patrimoine communal proposé ci-dessus,
- * d'approuver le choix de l'entreprise CLB Constructions pour ces travaux,
- * d'approuver le devis proposé pour un montant total HT de : 5199 E HT
- * de l'autoriser à procéder à la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire 2015 auprès de Mme la Sénatrice,
- * d'approuver le projet de plan de financement,
- * dit que cette dépense sera inscrite au budget communal / section d'investissement
- * de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions sus mentionnées.

Le Maire,



Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20150408-DEL1522015-DE
Regu le 21/04/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du MERCREDI 08 AVRIL 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **MERCREDI 08 AVRIL à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM. : Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Marcel MARCILLON, Jean Marc MISSONIER, Jacques BELLON, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI, Nina ROUANET, Florence BRAO.

Pouvoirs : M. GIAUFFRET Didier à M. Alexis ARGENTI, M. LEFEU Gilbert à Mme Danielle CHABAUD, M. Gil CARDONNE à M. Marcel MARCILLON, Mme Nadia AELTERMAN à Mme Jennifer BOUTRIK.

Secrétaire de séance : Mme Florence BRAO

DELI 512015

Objet : Rappel de la procédure en place pour le paiement du forfait « régie communale » eau potable « AEP » et assainissement collectif « EU » pour le village.

Après avoir rappelé que la distribution de l'eau potable et le recueillement des eaux usées (assainissement collectif) pour les usagers habitant le village sont un service municipal exploité en régie directe, Mme le Maire informe l'assemblée délibérante que suite à la révision récente des factures d'eau potable et d'assainissement, il y a eu des contestations émanant de certains abonnés.

Afin de communiquer un document référent aux abonnés qui le souhaitent, Mme le Maire propose :

** que le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement élaboré en 1998, ratifié par la Préfecture des Alpes Maritimes le 31 Décembre 1999, tienne lieu de « réglementation ».*

** précise que le forfait eau potable et assainissement peut être sujet à modification en fonction de l'entretien et des interventions à effectuer sur les canalisations de l'AEP et EU du village.*

** toute révision de prix sera étudiée par la commission des finances avant approbation par le conseil municipal.*

AR PREFECTURE

006-210601068-20150408-DELI512015-DE
Regu le 27/04/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

Mme le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur les propositions ci-dessus.

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve à l'unanimité les propositions de Mme le Maire

Le Maire,



Danielle CHABAUD

AR PREFECTURE

06-210601068-20150408-DEL1512015-DE
Reçu le 27/04/2015

Séance du MERCREDI 08 AVRIL 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **MERCREDI 08 AVRIL à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM. : Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Marcel MARCILLON, Jean Marc MISSONIER, Jacques BELLON, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI, Nina ROUANET, Florence BRAO.

Pouvoirs : M. GIAUFFRET Didier à M. Alexis ARGENTI, M. LEFEU Gilbert à Mme Danielle CHABAUD, M. Gil CARDONNE à M. Marcel MARCILLON, Mme Nadia AELTERMAN à Mme Jennifer BOUTRIK.

Secrétaire de séance : Mme Florence BRAO

DELI 562015

Objet : demande de subvention au titre de la réserve parlementaire 2015 de Monsieur le Député, Charles Ange GINESY.

Mme le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il est possible de bénéficier d'une subvention dite sur la Réserve Parlementaire 2015 auprès de Monsieur le Député, Charles Ange GINESY, pour des travaux d'intérêts communaux.

Mme le Maire rappelle que la toiture du local communal implanté au lieudit Stade Saint Jean à Roquestéron (accès par la RD17) est en très mauvais état. Ce local est utilisé par les associations Roquéroises (ou autres) qui organisent des manifestations et en particulier la Fête Patronale.

Cette toiture en tôle ondulée est trouée en plusieurs endroits et il est constaté l'absence de solins. Les eaux pluviales s'écoulent à l'intérieur du local abimant le matériel. Également aucune gouttière le long de la toiture pour les recueillir provoquant beaucoup d'infiltrations et d'humidité contre les murs.

Afin de pallier aux inconvénients décrits ci-dessus, la réfection de la toiture s'avère donc indispensable. Cette réfection a un coût de 5.731,61€ (toit avec tôle ondulé) + une option de 1628€ comprenant la fourniture et pose de tuiles soit un devis porté à 7.539,61€.

Ces travaux qui ne font pas l'objet d'une autre demande subvention auprès des partenaires financiers habituels (DETR, Région, Département) et mettre en action ce plan de restauration, il convient de procéder à la demande d'aide financière au titre de la Réserve Parlementaire auprès du Député, M. Charles Ange GINESY, pour un montant souhaité ne dépassant pas 50% du montant total des travaux.

ÀR PREFECTURE
006-210601068-20150408-DELI562015-DE
Regu le 04/05/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

Toutefois, avant de présenter le plan de financement, Mme le Maire demande à l'assemblée délibérante de préciser le montant des travaux avec ou sans l'option tuiles. Le conseil municipal opte pour le devis à **5731.61€ sans option**.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

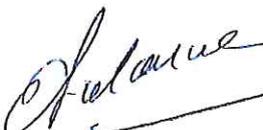
- DEPENSE TOTALE POUR LA REFECTION DE LA TOITURE DU LOCAL COMMUNAL SIS STADE ST JEAN :	5.731,61€
- MONTANT DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE	
50% (souhaités) du montant HT des travaux arrondi à 5.732€	= 2.866,00€
- AUTO FINANCEMENT	= 2.866,00€
	5.732,00€

Mme le Maire propose au conseil municipal d'approuver :

- * Les travaux mentionnés ci-dessus,
- * Le devis présenté par A.E. FISCH d'un montant de 5.731,61€ (pas de TVA) – sans option -
- * Le plan de financement cité ci-dessus,
- * La demande de subvention au titre de la réserve parlementaire du Député, M. Charles Ange GINESY,
- * Dit que la dépense sera inscrite au budget communal/Section investissement.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions susmentionnées et autorise, en tant que besoin, Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération.

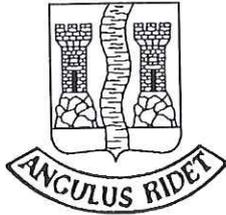
Le Maire,


Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20150408-DEL1562015-DE
Recu le 04/08/2015



COMMUNE
DE

ROQUESTERON

HÔTEL DE VILLE
06 09 48 31 00 **Roquestéron Conseil Municipal**

Roquestéron, le 11 mai 2015
Madame le Maire,
à
Conseil Municipal de Roquestéron

Conseil Municipal de Roquestéron,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du conseil municipal qui aura lieu à la salle d'honneur de la Mairie **le Vendredi 22 Mai 2015 à 20h.**

En ouverture de séance : *Présentation du site du conseil de développement du PNR par M. Nicolas Cucchiatti.*

📌 Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de séance du 08/04/2015
2. Demandes de subvention
3. Remboursement matériel sportif
4. Entraînement football par M. GHETTAS Malik
5. Approbation du plan de financement de la dotation cantonale d'aménagement 2015
6. Fermeture de la gendarmerie de l'ex canton de Villars-sur-Var et Valberg
7. Certificat d'économie d'énergie – bâtiment communal abritant la gendarmerie
8. Géomètre expert parcelle A482
9. Ruine parcelle A 403
10. Contrat CDD
11. Embauches en contrat CAE
12. Dossier Commune/Armando quartier le Ranch
13. Soirées estivales 2015
14. Renouvellement convention avec Maître de Poulpiquet
15. Convention CCAA/Commune – bus communal – activités scolaires
16. Achat d'un fauteuil ergonomique
17. Ligue contre le Cancer – Comité des Alpes-Maritimes
18. Demande de location d'un local communal
19. Questions diverses
20. *Devis muse à pour des servitudes d'utilité publique pas*

Je vous prie de recevoir, Conseil Municipal de Roquestéron, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Danielle CHABAUD



Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 22 MAI 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	10
Procurations	5
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **VENDREDI 22 mai à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM., Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Nina ROUANET, Gil CARDONNE, Jean Marc MISSONIER, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI, Jacques BELLON.

Pouvoirs : M. Didier GIAUFFRET à M. Alexis ARGENTI, M. Gilbert LEFEU à Mme Danielle CHABAUD, M. Marcel MARCILLON à M. Jean Marc MISSONIER, Mme Nadia AELTERMAN à Mme Nina ROUANET, Mme Florence BRAO à Mme Danielle BONNET VAUCHEZ.

Secrétaire de séance : Mme Danielle BONNET VAUCHEZ

DELI 672015

Objet : Demande de subvention – aide aux frais de transports du ski scolaire.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que la Professeur d'EPS du Collège Auguste BLANQUI de PUGET-THENIERS a demandé une subvention pour soutenir l'Association Sportive du Collège dans le cadre des frais de transports liés au ski scolaire.

Le prix par enfant s'élève à 10€ la sortie, soit un total de 70€ par élève, pour les 7 sorties effectuées par les élèves qui habitent notre commune.

Madame le Maire demande au conseil de se déterminer.

Le conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 70 €.

Le Maire,

Danielle Chabaud
Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20150522-DELI672015-DE
Reçu le 28/05/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 22 MAI 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	10
Procurations	5
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	10
Contre	5
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **VENDREDI 22 mai à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM., Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Nina ROUANET, Gil CARDONNE, Jean Marc MISSONIER, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI, Jacques BELLON.

Pouvoirs : M. Didier GIAUFFRET à M. Alexis ARGENTI, M. Gilbert LEFEU à Mme Danielle CHABAUD, M. Marcel MARCILLON à M. Jean Marc MISSONIER, Mme Nadia AELTERMAN à Mme Nina ROUANET, Mme Florence BRAO à Mme Danielle BONNET VAUCHEZ.

Secrétaire de séance : Mme Danielle BONNET VAUCHEZ

DELI 662015

Objet : demande de subvention NEPAL DAUGHTERS & SONS

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que l'Association Nepal Daughters and Sons a demandé une subvention pour soutenir les enfants Népalais face à la crise humanitaire en cours suite aux séismes du 25 avril et 12 mai dernier.

Elle propose de leur accorder une subvention pour porter assistance aux enfants népalais et leur apporter protection et soutien dans cette situation de précarité extrême.

Madame le Maire demande au conseil de se déterminer.

Le conseil municipal après avoir délibéré décide à la majorité d'accorder une subvention de 100 €.

Le Maire,

Danielle Chabaud
Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20150522-DELI662015-DE
Regu le 28/05/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 22 MAI 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	10
Procurations	5
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **VENDREDI 22 mai à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM., Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Anniek GODART, Nina ROUANET, Gil CARDONNE, Jean Marc MISSONIER, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI, Jacques BELLON.

Pouvoirs : M. Didier GIAUFFRET à M. Alexis ARGENTI, M. Gilbert LEFEU à Mme Danielle CHABAUD, M. Marcel MARCILLON à M. Jean Marc MISSONIER, Mme Nadia AELTERMAN à Mme Nina ROUANET, Mme Florence BRAO à Mme Danielle BONNET VAUCHEZ.

Secrétaire de séance : Mme Danielle BONNET VAUCHEZ

DELI 722015

Objet : Ligue contre le cancer – Comité des Alpes-Maritimes.

Madame le Maire procède à la lecture du courrier de la Ligue contre le Cancer Comité des Alpes-Maritimes.

Ce courrier rappelle que le tabac représente le produit de consommation courant le plus meurtrier en France. Outre les ravages humains, le coût du tabagisme pour la collectivité est considérable et représente 772€ par habitant chaque année.

La Ligue contre le Cancer propose de signer une convention, prévoyant notre engagement pour que notre commune soit vigilante à l'application de la loi actuelle et que le tabac soit banni dans certains lieux extérieurs dédiés aux enfants.

Notre commune se verrait détentrice du label « Espace Sans Tabac », octroyé par la Ligue contre le Cancer, porté par le Comité des Alpes-Maritimes et inscrit dans les objectifs du troisième Plan cancer.

Mme le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer pour la signature de cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité Mme le Maire à signer la convention de partenariat avec la Ligue contre le Cancer.

AR PREFECTURE

006-2106 01068-20150522-DELI722015-DE
Regu le 28/05/2015

Le Maire

Danielle Chabaud
Danielle CHABAUD



Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 22 MAI 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	10
Procurations	5
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **VENDREDI 22 mai à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM., Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Nina ROUANET, Gil CARDONNE, Jean Marc MISSONIER, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI, Jacques BELLON.

Pouvoirs : M. Didier GIAUFFRET à M. Alexis ARGENTI, M. Gilbert LEFEU à Mme Danielle CHABAUD, M. Marcel MARCILLON à M. Jean Marc MISSONIER, Mme Nadia AELTERMAN à Mme Nina ROUANET, Mme Florence BRAO à Mme Danielle BONNET VAUCHEZ.

Secrétaire de séance : Mme Danielle BONNET VAUCHEZ

DELI 712015

Objet : entraînement Football - modification

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la délibération 382014 en date du 26 Septembre 2014 concernant la nécessité de proposer aux jeunes de notre village une activité sportive par la mise en place d'entraînement de football.

Elle rappelle que les personnes sollicitées n'ont pas donné suite et propose M. Malik GHETTAS en remplacement.

De ce fait, les entraînements se dérouleront tous les mercredis après-midi en lieu et place du Samedi initialement prévu.

Le forfait de 150€ mensuel reste applicable (hors vacances scolaires) tel défini dans la délibération citée ci-dessus.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions susmentionnées.

Le Maire,

Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20150522-DELI712015-DE
Regu le 28/05/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 22 MAI 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	10
Procurations	5
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **VENDREDI 22 mai à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM., Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Nina ROUANET, Gil CARDONNE, Jean Marc MISSONIER, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI, Jacques BELLON.

Pouvoirs : M. Didier GIAUFFRET à M. Alexis ARGENTI, M. Gilbert LEFEU à Mme Danielle CHABAUD, M. Marcel MARCILLON à M. Jean Marc MISSONIER, Mme Nadia AELTERMAN à Mme Nina ROUANET, Mme Florence BRAO à Mme Danielle BONNET VAUCHEZ.

Secrétaire de séance : Mme Danielle BONNET VAUCHEZ

DELI 622015

Objet : Fermeture de la gendarmerie de l'ex canton de Villars-sur-Var et de Valberg

Mme le maire informe le conseil municipal de la fermeture annoncée des gendarmeries de Villars-sur-Var et de Valberg.

L'annonce de ces fermetures fait suite à l'absorption des cantons ruraux dans un vaste canon majoritairement urbain par le nouveau découpage électoral. Aussi, les gendarmeries restantes pourront-elles maintenir et assurer la sécurité des biens et des personnes quand on connaît l'immensité du territoire montagneux à couvrir ? Tout déplacement d'un village à un autre nécessite un temps considérable.

Mme le Maire rappelle que l'État a annoncé que le budget des armées va être accru pour répondre aux préoccupations de mise en sécurité du pays, et par une autre décision, il annonce la fermeture de certaines gendarmeries alors que celles-ci constituent les principaux pôles de proximité. Elles sont indispensables pour la protection de la population des villages, notamment par des actions de prévention permettant un net recul des actes délictueux et de la moyenne délinquance.

Également, la suppression des gendarmeries fragiliseront fortement l'équilibre économique et financier des communes concernées auquel les militaires et leurs familles participent pleinement.

AR PREFECTURE

006-210601068-20150522-DELI622015-DE
Regu le 26/05/2015

Département des Alpes Maritimes

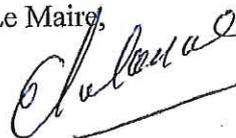
Commune de ROQUESTERON

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, demande à l'État :

** de renoncer aux fermetures des gendarmeries de Villars-sur Var et celle de Valberg, d'autant plus que la population augmente régulièrement dans les villages de l'arrière-pays niçois,*

** de tenir compte des difficultés économiques auxquelles les communes vont être exposées très rapidement.*

Le Maire,



Danielle CHABAUD

AR PREFECTURE
006-210601068-20150522-DELI622015-DE
Regu le 26/05/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 22 MAI 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	10
Procurations	5
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **VENDREDI 22 mai à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM., Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Nina ROUANET, Gil CARDONNE, Jean Marc MISSONIER, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI, Jacques BELLON.

Pouvoirs : M. Didier GIAUFFRET à M. Alexis ARGENTI, M. Gilbert LEFEU à Mme Danielle CHABAUD, M. Marcel MARCILLON à M. Jean Marc MISSONIER, Mme Nadia AELTERMAN à Mme Nina ROUANET, Mme Florence BRAO à Mme Danielle BONNET VAUCHEZ.

Secrétaire de séance : Mme Danielle BONNET VAUCHEZ

DELI 612015

Objet : Approbation du plan de financement de la dotation cantonale d'aménagement 2015.

Mme le Maire rappelle la délibération n° 472015 prise en séance du 8 Avril 2015 inhérente à l'approbation de la liste des travaux susceptibles d'être réalisés cette année au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2015.

Le total des travaux s'élèvent à 53.305,53^e HT (+ TVA) et l'obtention d'une enveloppe financière sollicitée auprès du Président du Conseil Département des A.M. pour leur réalisation s'élèverait à hauteur de 32.400€. Le plan de financement de l'opération se détaillerait comme suit :

DEPENSE TOTALE DES TRAVAUX 53.305,53^e HT
(Suivant délibération n° 472015 du 8/4/2015)

SUBVENTIONS :

Déjà obtenue dans le cadre des amendes de police 2013 : 4.023,00€

Enveloppe souhaitée Dotation cantonale 2015 : **32.400,00€**

Part communale : 15.982,53€ **53.305,53€** (+TVA)

AR PREFECTURE

006-210601068-20150522-DELI612015-DE
Regu le 28/05/2015

Département des Alpes Maritimes

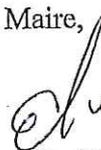
Commune de ROQUESTERON

Mme le Maire propose au conseil municipal d'approuver le plan de financement ci-dessus en précisant toutefois qu'il reste sous-tendu au montant définitif de l'enveloppe « Dotation cantonale 2015 » toujours en attente d'attribution.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- * la proposition susmentionnée,
- * autorise Mme le Maire à signer tout document et effectuer toutes démarches nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération,
- * de revoir la présente délibération si l'attribution de l'enveloppe financière « Dotation Cantonale 2015 » doit être éventuellement modifiée.

Le Maire,



Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20150522-DELI612015-DE
Regu le 28/05/2015

AR ANNULATION PREFECTURE

006-210601068-20150522-DELI612015-DE
Regu le 01/06/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 22 MAI 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	10
Procurations	5
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **VENDREDI 22 mai à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM., Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Nina ROUANET, Gil CARDONNE, Jean Marc MISSONIER, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI, Jacques BELLON.

Pouvoirs : M. Didier GIAUFFRET à M. Alexis ARGENTI, M. Gilbert LEFEU à Mme Danielle CHABAUD, M. Marcel MARCILLON à M. Jean Marc MISSONIER, Mme Nadia AELTERMAN à Mme Nina ROUANET, Mme Florence BRAO à Mme Danielle BONNET VAUCHEZ.

Secrétaire de séance : Mme Danielle BONNET VAUCHEZ

DELI 612015_1

Objet : Approbation du plan de financement de la dotation cantonale d'aménagement 2015.

Mme le Maire rappelle la délibération n° 472015 prise en séance du 8 Avril 2015 inhérente à l'approbation de la liste des travaux susceptibles d'être réalisés cette année au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2015.

Le total des travaux s'élèvent à 53.305,53^e HT (+ TVA) et l'obtention d'une enveloppe financière sollicitée auprès du Président du Conseil Département des A.M. pour leur réalisation s'élèverait à hauteur de 32.400€. Le plan de financement de l'opération se détaillerait comme suit :

DEPENSE TOTALE DES TRAVAUX 53.305,53^e HT
(Suivant délibération n° 472015 du 8/4/2015)

SUBVENTIONS :

Déjà obtenue dans le cadre des amendes de police 2013 : 4.923,00€

Enveloppe souhaitée Dotation cantonale 2015 : **32.400,00€**

Part communale : 15.982,53€ 53.305,53€ (+TVA)

AR PREFECTURE

006-210601068-20150522-DELI612015_1-DE
Reçu le 01/06/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

Mme le Maire propose au conseil municipal d'approuver le plan de financement ci-dessus en précisant toutefois qu'il reste sous-tendu au montant définitif de l'enveloppe « Dotation cantonale 2015 » toujours en attente d'attribution.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- * la proposition susmentionnée,*
- * autorise Mme le Maire à signer tout document et effectuer toutes démarches nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération,*
- * de revoir la présente délibération si l'attribution de l'enveloppe financière « Dotation Cantonale 2015 » doit être éventuellement modifiée.*

Le Maire,



Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20150522-DELI612015-DE
Regu le 28/05/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 22 MAI 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	10
Procurations	5
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **VENDREDI 22 mai à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM., Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Nina ROUANET, Gil CARDONNE, Jean Marc MISSONIER, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI, Jacques BELLON.

Pouvoirs : M. Didier GIAUFFRET à M. Alexis ARGENTI, M. Gilbert LEFEU à Mme Danielle CHABAUD, M. Marcel MARCILLON à M. Jean Marc MISSONIER, Mme Nadia AELTERMAN à Mme Nina ROUANET, Mme Florence BRAO à Mme Danielle BONNET VAUCHEZ.

Secrétaire de séance : Mme Danielle BONNET VAUCHEZ

DELI 602015

Objet : Certificat d'économie d'énergie – bâtiment communal abritant la gendarmerie de Roquestéron.

Mme le Maire expose à l'assemblée délibérante la possibilité d'obtenir une « prime économie d'énergie » suite aux importants travaux d'isolation effectués dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment communal abritant la gendarmerie de Roquestéron. Cette prime diminuerait notre part communale qui est importante.

Pour cela, il est nécessaire d'obtenir et d'enregistrer des certificats d'économie d'énergie auprès du Teneur du registre National des certificats d'économie d'énergie. La tenue de ce registre a été concédée par l'État à la Société LOCASYSTEME INTERNATIONAL.

La rémunération de la Ste LOCASYSTEM INTERNATIONAL est assurée par des frais de tenue de compte à la charge des titulaires des comptes.

Le montant fixé par arrêté du Ministre du Développement Durable, en charge de l'Énergie, est de 106€ HT augmenté de 4,15€ HT par million de KWH CUMAC.

AR PREFECTURE

006-210601068-20150522-DELI602015-DE
Reçu le 28/05/2015

Département des Alpes Maritimes

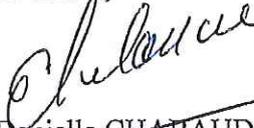
Commune de ROQUESTERON

Mme le Maire propose au conseil municipal :

- * de procéder à l'élaboration d'un dossier auprès de la société citée ci-dessus pour l'obtention d'une prime économie d'énergie,
- * d'en connaître son montant avant d'entamer toute autre procédure,
- * de charger M. Gil CARDONNE et Mme Danielle BONNET VAUCHEZ, adjoints, de s'en occuper.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal accepte à l'unanimité les propositions susmentionnées.

Le Maire,


Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20150522-DELI602015-DE
Regu le 28/05/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 22 MAI 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	10
Procurations	5
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **VENDREDI 22 mai à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM., Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Nina ROUANET, Gil CARDONNE, Jean Marc MISSONIER, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI, Jacques BELLON.

Pouvoirs : M. Didier GIAUFFRET à M. Alexis ARGENTI, M. Gilbert LEFEU à Mme Danielle CHABAUD, M. Marcel MARCILLON à M. Jean Marc MISSONIER, Mme Nadia AELTERMAN à Mme Nina ROUANET, Mme Florence BRAO à Mme Danielle BONNET VAUCHEZ.

Secrétaire de séance : Mme Danielle BONNET VAUCHEZ

DELI 582015

Objet : Géomètre expert – parcelle A482

Après avoir rappelé la délibération n° 502105 prise en séance du 8 Avril 2015 concernant la parcelle A482, Mme le Maire précise au conseil municipal qu'il est nécessaire de faire appel à un géomètre expert pour définir exactement les limites de propriété de la dite parcelle (en ruine) avant d'entamer toute procédure inhérente à la succession ex d'HAUTIER DE ROCHEFORT.

Le géomètre expert aura pour mission de rechercher l'appartenance d'une grange entre les immeubles cadastrés A482 et A461 (la parcelle A461 appartenant à Mme DORDONI – cette dernière précisant que la grange, à priori faisant partie de la parcelle A482, lui appartient).

Pour cela, un devis a été demandé à M. TROUILHAT Renaud, géomètre expert. Il se monte à 1.168,50^e HT (+TVA).

Mme le Maire propose au conseil municipal :

- * d'approuver l'intervention de M. TROUILHAT, pour une mission à 1.168,50€ HT (+TVA) concernant la recherche d'appartenance de la grange entre les parcelles A482 et A461,
- * dit que tous les frais engagés pour ce dossier, réalisés ou à venir, devront être remboursés par le notaire en charge de la succession ex D'HAUTIER DE ROCHEFORT. Ces frais concernent les honoraires de l'avocate, Maître DARMON, en charge de ce dossier depuis de nombreuses années, du géomètre et de toutes démarches ou procédures faisant l'objet d'une dépense payable par la commune.

AR PREFECTURE

006-2106 01068-20150522-DEL I582015-DE
Reçu le 28/05/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- * les propositions susmentionnées,
- * autorise Mme le Maire à signer tous documents ou à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération,
- * dit que la présente délibération sera transmise à Maître DARMON pour le remboursement de tous les frais occasionnés par ce dossier au profit de la commune.

Le Maire,



Danielle CHABAUD

AR PREFECTURE

006-2106 01068-20150522-DELI582015-DE
Regu le 28/05/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 22 MAI 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	10
Procurations	5
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	11
Contre	4
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **VENDREDI 22 mai à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM., Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Nina ROUANET, Gil CARDONNE, Jean Marc MISSONIER, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI, Jacques BELLON.

Pouvoirs : M. Didier GIAUFFRET à M. Alexis ARGENTI, M. Gilbert LEFEU à Mme Danielle CHABAUD, M. Marcel MARCILLON à M. Jean Marc MISSONIER, Mme Nadia AELTERMAN à Mme Nina ROUANET, Mme Florence BRAO à Mme Danielle BONNET VAUCHEZ.

Secrétaire de séance : Mme Danielle BONNET VAUCHEZ

DELI 652015

Objet : Ruine parcelle A403

Dans le cadre de l'affaire ci-dessus référencée, Mme le Maire expose les données du dossier à l'assemblée délibérante :

- * la commune avait tout d'abord envisagé d'incorporer ce bien à son domaine privé comme la législation sur les biens sans maître lui en donne la possibilité,
- * il avait été décidé de suivre la procédure simplifiée de l'article L 1123-2 du Code Général de la propriété des personnes publiques (succession ouverte depuis plus de trente ans à laquelle les successibles ont renoncé).
- * cependant, en retour de la délibération du 14 Novembre 2014, les services de la Préfecture des A.M. ont fait savoir à la commune que la procédure simplifiée ne pouvait pas s'appliquer au cas d'espèce, la dernière propriétaire connue, Mme MIQUELIS, étant décédée depuis moins de trente ans. La délibération a donc été rapportée.
- * Parallèlement, le notaire en charge de la succession a fait savoir à la commune, par courrier en date du 14 mars 2014, que le bien en cause pouvait être considéré comme vacant.

Dès lors, il existe deux options :

1°/ soit de poursuivre l'incorporation suivant la procédure de l'article L.1123-3 du CG3P qui peut être longue et coûteuse pour la commune,

AR PREFECTURE

006-210601068-20150522-DELI652015-DE
Regu le 28/05/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

2°/ soit laisser l'État gérer le patrimoine de la succession vacante. Il conviendra alors de saisir les services de l'État par courrier précisant que la commune renonce à poursuivre l'incorporation de ce bien vacant.

Mme le Maire invite le conseil municipal à délibérer afin de choisir l'une des options proposées ci-dessus.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal opte à la **majorité (11 pour / 4 contre)** pour le choix N° 1, à savoir :

- * de poursuivre l'incorporation de la ruine A403 dans le domaine privé de la commune suivant la procédure de l'article L.1123-3 du CG3P,
- * et autorise Mme le Maire à signer tous documents et à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire


Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20150522-DEL1652015-DE
Reçu le 28/05/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 22 MAI 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	10
Procurations	5
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **VENDREDI 22 mai à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM., Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Nina ROUANET, Gil CARDONNE, Jean Marc MISSONIER, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI, Jacques BELLON.

Pouvoirs : M. Didier GIAUFFRET à M. Alexis ARGENTI, M. Gilbert LEFEU à Mme Danielle CHABAUD, M. Marcel MARCILLON à M. Jean Marc MISSONIER, Mme Nadia AELTERMAN à Mme Nina ROUANET, Mme Florence BRAO à Mme Danielle BONNET VAUCHEZ.

Secrétaire de séance : Mme Danielle BONNET VAUCHEZ

DELI 572015

Objet : Convention CCAA/Commune de Roquestéron – bus communal

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que le bus communal est utilisé pour les activités scolaires (sorties ski, piscine etc ...).

En conséquence, la valorisation des frais liés à son utilisation doit faire l'objet d'une convention entre la commune de Roquestéron et la Communauté de Communes Alpes d'Azur « CCAA » ayant la compétence exclusive de l'école.

Il a été transmis au responsable des affaires scolaires de la CCAA les éléments nécessaires pour le calcul des indemnités kilométriques, à savoir, coût annuel du chauffeur, coût annuel des frais directement liés au véhicule et du nombre de kilomètres parcourus par le bus sur l'année 2014. Le montant du Km s'élève à 2€21 tout frais compris (à rembourser à la commune par la CCAA 2€21 x 2376 kms pour l'année 2014).

Mme le Maire propose au conseil municipal d'approuver :

- * le montant de 2€21 du kilomètre,
- * de l'autoriser à signer la convention Commune de Roquestéron / CCAA pour le remboursement au profit de la commune des frais liés à l'utilisation du bus communal pour les activités scolaires,

AR PREFECTURE

006-210601068-20150522-DELI572015-DE
Regu le 28/05/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

* de transmettre à M. le Président de la CCAA la présente délibération pour sa bonne exécution,

* dit que l'utilisation du véhicule communal Citroën Némó réservé à la cantine scolaire est en cours de calcul d'indemnités kilométriques pour en définir le montant aux fins de remboursement à la commune et l'autoriser à signer la convention correspondante Commune/CCAA.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions sus mentionnées.

Le Maire,



Danielle CHABAUD

AR PREFECTURE

006-210601068-20150522-DEL1572015-DE
Regu le 28/05/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 22 MAI 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	10
Procurations	5
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **VENDREDI 22 mai à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM., Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Nina ROUANET, Gil CARDONNE, Jean Marc MISSONIER, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI, Jacques BELLON.

Pouvoirs : M. Didier GIAUFFRET à M. Alexis ARGENTI, M. Gilbert LEFEU à Mme Danielle CHABAUD, M. Marcel MARCILLON à M. Jean Marc MISSONIER, Mme Nadia AELTERMAN à Mme Nina ROUANET, Mme Florence BRAO à Mme Danielle BONNET VAUCHEZ.

Secrétaire de séance : Mme Danielle BONNET VAUCHEZ

DELI 642015

Objet : achat d'un fauteuil ergonomique

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la secrétaire de mairie sur recommandation de la médecine du travail a besoin d'un fauteuil ergonomique.

Le Montant du devis d'Azur Orthopédie s'élève à 881.33 € HT / 1057.60€ TTC, Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle va demander une subvention au FIPHFP pour financer la prise en charge totale du coût du fauteuil.

Le Conseil Municipal après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer le devis et demander une subvention au FIPHFP pour financer cet achat.

Le Maire,

Danielle Chabaud
Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20150522-DELI642015-DE
Regu le 28/05/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 22 MAI 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	10
Procurations	5
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **VENDREDI 22 mai à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM., Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Nina ROUANET, Gil CARDONNE, Jean Marc MISSONIER, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI, Jacques BELLON.

Pouvoirs : M. Didier GIAUFFRET à M. Alexis ARGENTI, M. Gilbert LEFEU à Mme Danielle CHABAUD, M. Marcel MARCILLON à M. Jean Marc MISSONIER, Mme Nadia AELTERMAN à Mme Nina ROUANET, Mme Florence BRAO à Mme Danielle BONNET VAUCHEZ.

Secrétaire de séance : Mme Danielle BONNET VAUCHEZ

DELI 632015

Objet : devis mise à jour des servitudes d'utilité publique du POS.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par arrêté préfectoral du 29 Octobre 2014 l'Église paroissiale St-Arige a été classée au titre des monuments historiques.

Elle informe qu'à la demande du Préfet il convient de procéder à la mise à jour du Plan d'occupation des Sols (POS) de notre commune, approuvé le 14 Janvier 1994, modifié en 2000 et 2010 et d'annexer la servitude d'utilité publique instituée par arrêté ministériel du 28 mai 1925 portant classement au titre des monuments historiques de la Chapelle Notre-Dame d'Entrevignes, située sur la Commune de Sigale, et dont le périmètre de protection impacte légèrement le territoire de notre commune.

Pour élaborer le plan avec la mise à jour des servitudes d'utilité publique et la fiche descriptive liée à la protection du monument historique, Mme le Maire a demandé au cabinet ES-PACE URBANISME chargé d'établir le PLU de la commune d'établir un devis.

Le montant du devis s'élève à 450 € HT et 540€ TTC.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité :

*le devis susmentionné et charge Mme le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à la mise à jour du POS en vigueur.

AR PREFECTURE

006-210601068-20150522-DELI632015-DE
Regn le 28/05/2015

Le Maire,

Danielle Chabaud
Danielle CHABAUD



Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 22 MAI 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	10
Procurations	5
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **VENDREDI 22 mai à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM., Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Nina ROUANET, Gil CARDONNE, Jean Marc MISSONIER, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI, Jacques BELLON.

Pouvoirs : M. Didier GIAUFFRET à M. Alexis ARGENTI, M. Gilbert LEFEU à Mme Danielle CHABAUD, M. Marcel MARCILLON à M. Jean Marc MISSONIER, Mme Nadia AELTERMAN à Mme Nina ROUANET, Mme Florence BRAO à Mme Danielle BONNET VAUCHEZ.

Secrétaire de séance : Mme Danielle BONNET VAUCHEZ

DELI 592015

Objet : Renouvellement convention d'assistance juridique Commune de ROQUESTERON/ Maître Valérie de POULPIQUET de BRESKANVEL.

Mme le Maire rappelle que par délibération n° 1082014 prise en séance du mercredi 4 Juin 2014 une convention d'assistance juridique avait été approuvée et signée liant la mairie de Roquestéron et Maître de Valérie de POULPIQUET de BRESKANVEL, avocate au Barreau de Nice.

Cette convention juridique avec prise d'effet à partir de début du mois de juin 2014 pour une durée de 1 an pour un coût de 4000^e HT vient donc à expiration le 5 Juin 2015.

Vu les dossiers litigieux toujours en cours et autres dossiers à traiter nécessitant une aide juridique, Mme le Maire propose au conseil municipal de renouveler ladite convention à partir du 1er Juin 2015 pour une durée de 1 an aux mêmes termes et conditions en vertu de son article 3.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- * le renouvellement de la convention juridique suivant les propositions sus indiquées,
- * autorise Mme le Maire à signer tous documents ou effectuer toutes démarches nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération.

AR PREFECTURE
 006-2106 01068-20150522-DELI592015-DE
 Regu le 28/05/2015

Le Maire,
Danielle Chabaud
 Danielle CHABAUD



Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 22 MAI 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	10
Procurations	5
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **VENDREDI 22 mai à 20 heures**; le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM., Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Nina ROUANET, Gil CARDONNE, Jean Marc MISSONIER, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI, Jacques BELLON.

Pouvoirs : M. Didier GIAUFFRET à M. Alexis ARGENTI, M. Gilbert LEFEU à Mme Danielle CHABAUD, M. Marcel MARCILLON à M. Jean Marc MISSONIER, Mme Nadia AELTERMAN à Mme Nina ROUANET, Mme Florence BRAO à Mme Danielle BONNET VAUCHEZ.

Secrétaire de séance : Mme Danielle BONNET VAUCHEZ

DELI 692015

Objet : Contrat à durée déterminée – période estivale surcroît d'activité

Madame le Maire propose au conseil municipal :

D'embaucher en contrat à durée déterminée pour la période estivale, pour surcroît d'activité :

- Mme Morgan MAHIEU pour une durée hebdomadaire de 26h00 du 01/07/15 au 14/08/15 (1 mois 1/2) afin d'assurer l'entretien du village.
- M. Harmici BOUACIDA pour une durée de 20h00 hebdomadaire du 17/08/15 au 25/09/ 2015 (1 mois 1/2) afin d'assurer l'entretien du village.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions susmentionnées de Madame le Maire.

Le Maire,



Danielle CHABAUD

AR PREFECTURE
006-210601068-20150522-DELI692015-DE
Regu le 28/05/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 22 MAI 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	10
Procurations	5
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **VENDREDI 22 mai à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM., Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Nina ROUANET, Gil CARDONNE, Jean Marc MISSONIER, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI, Jacques BELLON.

Pouvoirs : M. Didier GIAUFFRET à M. Alexis ARGENTI, M. Gilbert LEFEU à Mme Danielle CHABAUD, M. Marcel MARCILLON à M. Jean Marc MISSONIER, Mme Nadia AELTERMAN à Mme Nina ROUANET, Mme Florence BRAO à Mme Danielle BONNET VAUCHEZ.

Secrétaire de séance : Mme Danielle BONNET VAUCHEZ

DELI 682015

Objet : remboursement matériel sportif.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la délibération n° 1382014 du 26 Septembre 2014 relative à la mise en place de séances d'entraînement de Football, M. Michaël COOLS, intervenant désigné, a engagé des frais d'achat de fournitures sportives pour cette activité.

Mme le Mairie propose de rembourser ces frais d'un montant de 223.21€ à M. COOLS.

Le conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité de rembourser les frais d'achats susmentionnés.

Le Maire,




Danielle CHABAUD

AR PREFECTURE
006-210601068-20150522-DELI682015-DE
Regu le 01/06/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 22 MAI 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	10
Procurations	5
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **VENDREDI 22 mai à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM., Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Nina ROUANET, Gil CARDONNE, Jean Marc MISSONIER, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI, Jacques BELLON.

Pouvoirs : M. Didier GIAUFFRET à M. Alexis ARGENTI, M. Gilbert LEFEU à Mme Danielle CHABAUD, M. Marcel MARCILLON à M. Jean Marc MISSONIER, Mme Nadia AELTERMAN à Mme Nina ROUANET, Mme Florence BRAO à Mme Danielle BONNET VAUCHEZ.

Secrétaire de séance : Mme Danielle BONNET VAUCHEZ

DELI 742015

Objet : dossier Commune/Armando quartier le Ranc

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'affaire Mairie de Roquestéron/Armando/Gallo quartier le Ranc est toujours en cours depuis 2009. Cette affaire avait été confiée à Maître Lyne DARMON par M. André ROUMAGNAC, Maire en exercice à l'époque.

Madame le Maire propose de poursuivre la procédure et de ne pas donner une suite favorable aux présentes de la demanderesse, Madame GALLO.

La continuité de cette procédure sera donc assumée par Maître Lyne DARMON et la facture de provision sur honoraires présentée par l'avocate s'élève à 840.00€ suivant détail :

- Procédure au fond tribunal de Grande Instance de Nice
- Conclusions

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition susmentionnée.

Le Maire,

Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20150522-DELI742015-DE
Regu le 01/06/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 22 MAI 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	10
Procurations	5
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	14
Contre	0
Abstention	1

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **VENDREDI 22 mai à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM., Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Nina ROUANET, Gil CARDONNE, Jean Marc MISSONIER, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI, Jacques BELLON.

Pouvoirs : M. Didier GIAUFFRET à M. Alexis ARGENTI, M. Gilbert LEFEU à Mme Danielle CHABAUD, M. Marcel MARCILLON à M. Jean Marc MISSONIER, Mme Nadia AELTERMAN à Mme Nina ROUANET, Mme Florence BRAO à Mme Danielle BONNET VAUCHEZ.

Secrétaire de séance : Mme Danielle BONNET VAUCHEZ

DELI 732015

Objet : demande de location d'un local communal

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de Mme Vanessa MONTI reçu le 10 Mai dernier sollicitant de la Commune la mise à disposition d'un local communal pour exercer son activité « SAS Nettoyage et Prestations de Services » à partir du 01^{er} Juillet 2015.

Madame le Maire propose la location du local communal sis 3, bis rue du Pont de France à Roquestéron, sous certaines conditions :

- Présentation des statuts de la SAS, Présidente Mme Vanessa MONTI
- Attestation d'assurance
- Établir un bail commercial
- Montant du loyer mensuel : 250€ charges comprises

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à la majorité les propositions susmentionnées et autorise Madame le Maire à signer tous actes à intervenir éventuellement.

Le Maire,

Danielle Chabaud
Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20150522-DEL1732015-DE
Reçu le 01/06/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 22 MAI 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	10
Procurations	5
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **VENDREDI 22 mai à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM., Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Nina ROUANET, Gil CARDONNE, Jean Marc MISSONIER, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI, Jacques BELLON.

Pouvoirs : M. Didier GIAUFFRET à M. Alexis ARGENTI, M. Gilbert LEFEU à Mme Danielle CHABAUD, M. Marcel MARCILLON à M. Jean Marc MISSONIER, Mme Nadia AELTERMAN à Mme Nina ROUANET, Mme Florence BRAO à Mme Danielle BONNET VAUCHEZ.

Secrétaire de séance : Mme Danielle BONNET VAUCHEZ

DELI 692015

Objet : Contrat à durée déterminée – période estivale surcroît d'activité

Madame le Maire propose au conseil municipal :

D'embaucher en contrat à durée déterminée pour la période estivale, pour surcroît d'activité :

- Mme Morgan MAHIEU pour une durée hebdomadaire de 26h00 du 01/07/15 au 14/08/15 (1 mois 1/2) afin d'assurer l'entretien du village.
- M. Harmici BOUACIDA pour une durée de 20h00 hebdomadaire du 17/08/15 au 25/09/ 2015 (1 mois 1/2) afin d'assurer l'entretien du village.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions susmentionnées de Madame le Maire.

Le Maire,

Danielle Chabaud



AR PREFECTURE

006-210601068-20150522-DELI692015-DE
Regu le 28/05/2015

AR ANNULATION PREFECTURE

006-210601068-20150522-DELI692015-DE
Regu le 08/06/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 22 MAI 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	10
Procurations	5
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **VENDREDI 22 mai à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM., Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Nina ROUANET, Gil CARDONNE, Jean Marc MISSONIER, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI, Jacques BELLON.

Pouvoirs : M. Didier GIAUFFRET à M. Alexis ARGENTI, M. Gilbert LEFEU à Mme Danielle CHABAUD, M. Marcel MARCILLON à M. Jean Marc MISSONIER, Mme Nadia AELTERMAN à Mme Nina ROUANET, Mme Florence BRAO à Mme Danielle BONNET VAUCHEZ.

Secrétaire de séance : Mme Danielle BONNET VAUCHEZ

DELI : 692015_1

Objet : Contrat à durée déterminée – période estivale surcroît d'activité

Madame le Maire propose au conseil municipal :

D'embaucher en contrat à durée déterminée pour surcroît d'activité

- Mme Dalila RAHMANI pour une durée hebdomadaire de 20h00 du 08/06/15 au 19/06/15 (15 jours) afin d'assurer l'entretien du groupe scolaire de Roquestéron.

D'embaucher en contrat à durée déterminée pour la période estivale, pour surcroît d'activité :

- Mme Morgan MAHIEU pour une durée hebdomadaire de 26h00 du 01/07/15 au 14/08/15 (1 mois 1/2) afin d'assurer l'entretien du village.
- M. Harmici BOUACIDA pour une durée de 20h00 hebdomadaire du 17/08/15 au 25/09/ 2015 (1 mois 1/2) afin d'assurer l'entretien du village.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions susmentionnées de Madame le Maire.

Le Maire,

Danielle Chabaud
Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20150522-DELI692015_1-DE
Regu le 08/06/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 22 MAI 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	10
Procurations	5
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **VENDREDI 22 mai à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM., Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Nina ROUANET, Gil CARDONNE, Jean Marc MISSONIER, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI, Jacques BELLON.

Pouvoirs : M. Didier GIAUFFRET à M. Alexis ARGENTI, M. Gilbert LEFEU à Mme Danielle CHABAUD, M. Marcel MARCILLON à M. Jean Marc MISSONIER, Mme Nadia AELTERMAN à Mme Nina ROUANET, Mme Florence BRAO à Mme Danielle BONNET VAUCHEZ.

Secrétaire de séance : Mme Danielle BONNET VAUCHEZ

DELI 702015

Objet : Embauches en contrat CAE + renouvellement d'un CAE.

Madame le Maire propose au conseil municipal :

- de renouveler le Contrat Aidé de l'État (C.A.E./CUI) de Mme Christiane MAUREL pour une durée de 20h00 hebdomadaire du 01/08/15 au 31/07/ 2016 (12 mois) afin d'assurer l'entretien du village et de l'école.

D'embaucher en contrat à C.A.E, suivant éligibilité au pôle emploi :

- un agent d'entretien polyvalent pour une durée de 20h00 hebdomadaire du 01/07/15 au 30/06/2016 (12 mois) afin d'assurer l'entretien du village et alentours.
- un agent d'entretien polyvalent pour une durée hebdomadaire de 20h00 du 15/06/15 au 14/06/2016 (12mois) afin d'assurer l'entretien du village et alentours.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions susmentionnées de Madame le Maire.

Le Maire,

Danielle Chabaud
Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20150522-DELI702015-DE
Regu le 28/05/2015